

Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	Fondation STICHTING UNIVERSITEITSFONDS LIMBURG/SWOL
Forme juridique	Fondation de droit néerlandais
Date de création	8 novembre 1965
Siège social	Minderbroedersberg 4-6, NL-6211 LK MAASTRICHT (Pays-Bas)
Adresse site internet	www.ufl-swol.nl
Objet statutaire	Promouvoir l'enseignement et la recherche scientifiques de l'Université publique de Maastricht et la coopération entre l'Université de Maastricht et la société civile
Date de l'agrément	18 juillet 2024
Nature de l'agrément	Renouvellement de l'agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 795-0 A du Code général des impôts
Durée de validité de l'agrément	entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2026 au profit de la Fondation STICHTING UNIVERSITEITSFONDS LIMBURG/SWOL aux Pays-Bas, pourront bénéficier d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit en application des dispositions de l'article 795-0 A du Code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions et par la décision d'agrément.